

Groupe Etalement Urbain





27 octobre 2022





AGORAH - Equipe PR&V et A&M





- 1 Loi Climat Résilience : contexte
- 2 Evolution des outils produits par l'AGORAH pour la mesure de l'étalement urbain
- 3 Mode d'Occupation du Sol Réunion: état d'avancement du projet
- 4 Proposition méthodologique de suivi de l'artificialisation des sols par bases de données



Loi Climat Résilience : contexte

DE LA CONSOMMATION À L'ARTIFICIALISATION

Art 191 – Loi Climat & Résilience (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021)

Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date.

Ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi.



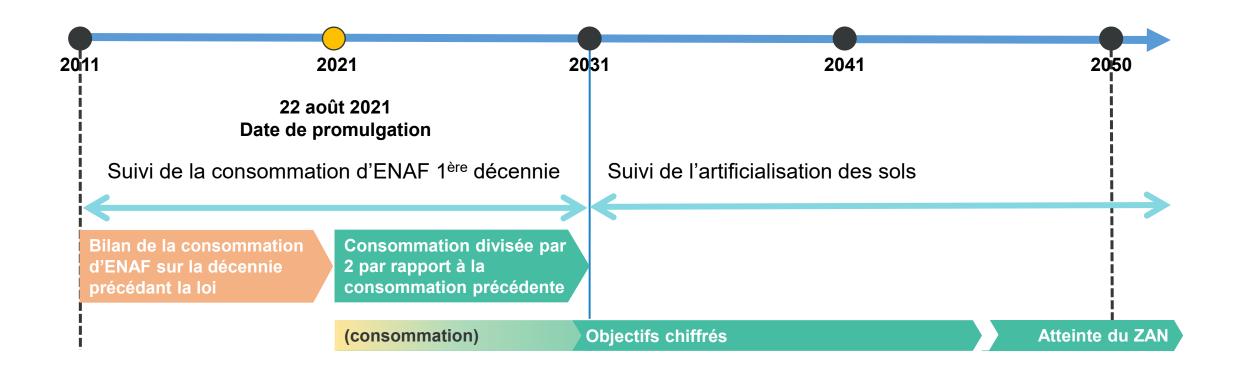
La notion de consommation d'espace ne disparaît pas!







De la consommation à l'artificialisation











DÉFINITION DE L'ARTIFICIALISATION

Art L101-2-1 du CU (art 192 de la LCR)

7°[...]

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

Artificialisation – Renaturation = ZAN









Tout le bâti! Nomenclature de l'artificialisation des sols (Décret n° 2007 vril 2022) 1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (co s, ouvrages ou Voiries/parkings installations). Chemins ou 2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un rev té, bétonné, plateformes couvert de pavés ou de dalles). 3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols recouverts Surfaces de matériaux minéraux. Décharges? artificialisées x composites 4° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sols Parcs, terrains de (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériau) foot,... mais aussi les 5° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertial amment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par un npris si ces surfaces sont en chantier ou sont en état d'abandon. Carrières? 6° Surfaces naturelles qui sont soit nues (sable, galets, rochers, pie u minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en expl permanence Les cultures hors sol? Surfaces d'eau, de neige ou de glace. non-7° Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agricult eau (pêche, artificialisées aquaculture, saliculture). 8° Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un habitat natur es catégories

5°, 6° et 7°.

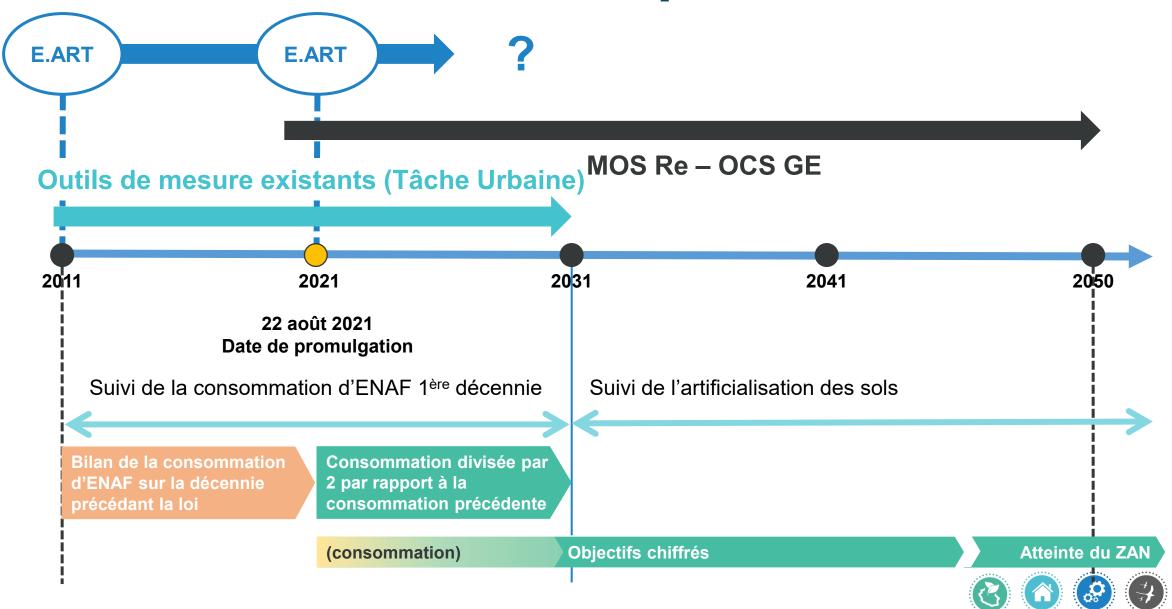




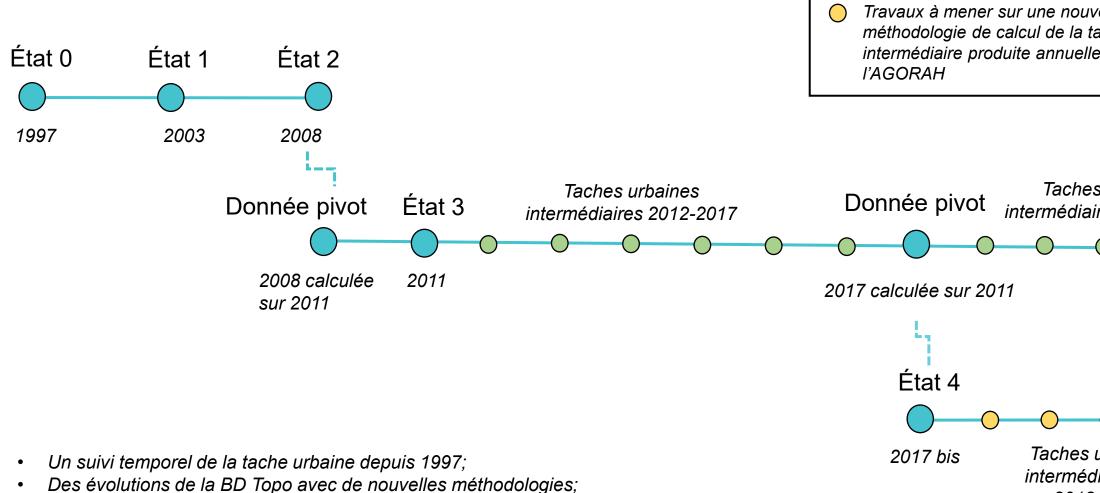




Quel outil de mesure à quel moment?



CALCUL DE LA TACHE URBAINE A PARTIR DE LA BD **TOPO 2017**

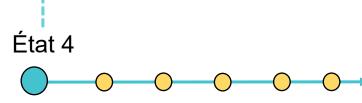


Des ruptures de séries palliées par des données pivots qui permettent

un suivi ininterrompu de l'étalement urbain depuis 1997

Travaux à mener sur une nouvelle méthodologie de calcul de la tache urbaine intermédiaire produite annuellement par

Taches urbaines intermédiaires 2018-2021



Taches urbaines intermédiaires bis 2018-2022









Mode d'Occupation du Sol Réunion: état d'avancement du projet

PRÉSENTATIONS DU MOS







Le MOS: une base de données géographique qui recense de manière exhaustive la couverture biophysique sur un territoire.

Pourquoi un MOS? Un besoin grandissant de données d'occupation du sol afin de mesurer les flux entre espaces naturels, terres agricoles & espaces artificialisés associée à de nouvelles contraintes réglementaires (loi ALUR, Grenelle 2, Plan biodiversité, loi climat et résilience.)

La démarche MOS Réunion:

- ➤ une convention cadre entre le Département, la Région Réunion (MO) & l'État est signée le 01/04/2020. L'IGN / assistant technique et l'AGORAH / animation
- Lancement d'un marché pour la production d'un premier millésime (2017) du MOS Réunion à grande échelle respectant le socle OCS GE défini par l'IGN



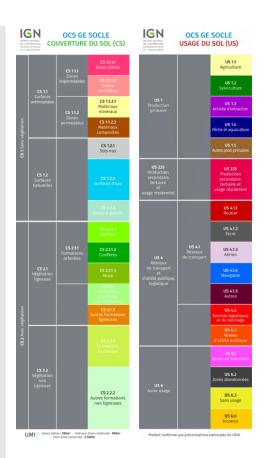




PRÉSENTATIONS DU MOS

OCS GE : Occupation du Sol à Grande Échelle

- Depuis 2012, les acteurs territoriaux nationaux et notamment l'IGN et le CEREMA ont travaillé à la création de spécifications (nomenclature, seuils de saisie, taux de couverture etc.) communes pour l'ensemble des territoires français
- Base de donnée vectorielle détaillant l'ensemble d'un territoire selon une nomenclature emboitée à 2 dimensions:
 - Occupation du Sol (4 niveaux 14 postes): qu'est-ce qu'on voit? (ex: pelouse)
 - Usage du Sol (3 niveaux 17 postes): a quoi ça sert? (ex: jardin résidentiel)
- Une nomenclature qui peut être enrichie selon les spécificités de chaque territoire
- Des seuils de collectes permettant de représenter uniquement les éléments ayant une taille suffisante (200m2 bâti / 500m2 à l'intérieur d'une zone construite / 2500m2 au-delà)









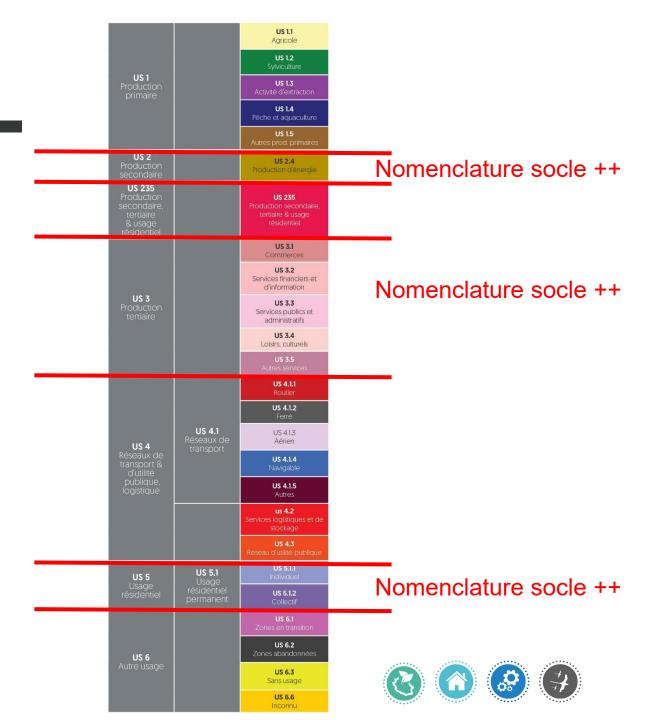


Nomenclature socle Nomenclature socle ++ CS 1.1.1.1 Zones bâties CS 1.1.1 CS 1.1 CS 1.1.2.1 Matériaux minéraux CS 1.1.2.2 Matériaux composites CS 1.2 CS2.1.1..1.30 - Formation arborée des zones agricoles ou d'habitation CS2.1.1..1.31 - Plantations arborées CS2.1.1..1.35 - Forêt tropicale humide de basse et moyenne altitude, naturelle ou transformée, y compris bois de couleur CS2.1.1..1.36 - Forêt humide de montagne, naturelle ou transformée CS 2.1.1.1 CS 2.1.1 C\$2.1.1..1.37 - Peuplement d'Acacia heterophylla CS2.1.1..1.38 - Forêt semi-sèche, naturelle ou transformée CS2.1.1..1.39 - Peuplement de filao CS2.1.1..1.40 - Peuplement d'Acacia Mearnsii CS 2.1 CS2.1.1..1.41 - Peuplement de cryptomerias CS 2.1.1.2 Conifères CS 2.1.1.3 Mixte CS 2.1.2.5.4 - Végétation éricoïde CS 2.1.2.5.5 - Fourré de Pandanus montanus CS 2.1.2 CS 2.1.2.5.6 - Fourré tropical humide de basse et movenne altitude. Formation arbustives, naturel ou transformé sous-abrisseaux CS 2.1.2.5.7 - Fourré tropical humide naturel ou transformé montagne CS 2.1.2.5.8 - Fourré semi sec, naturel ou transformé CS 2.2.1.1 - Prairies (paturages) CS 2.2.1.1.1 - Savane à couverture herbacée dominante CS 2.2.1.2 - Pelouses, herbe rase CS 2.2.1.2.1 - Pelouse littorale CS 2.2.1.2.2 - Pelouses altitude CS 2.2.1.4 - Terres arables CS 2.2.1.4.5 - Autres CS2.2.1.4.5.5 Canne à sucre CS2.2.1.4.5.9 Plantes ornementales, parfum, arômes CS 2.2 et médecine CS 2.2.1 CS2.2.1.4.5.10 Ananas Formations herbacées CS2.2.1.4.5.11 Maraîchage CS 2.2.2.2 - Bananiers, palmier, bambous CS 2.2.2.1 - Bambous CS 2.2.2.1 - Bananeraies CS 2.2.2.1 - Palmiers CS 2.2.2.1 - Formation de vacoas littoraux CS 2.2.2 Autres formations non ligneuse





- Redécoupage des zones bâties en fonction de leurs usages
- Grâce aux bases de données AGORAH et DEAL (base des équipements, zones d'activités et fichiers fonciers)





01 avril 2020

Convention cadre Etat / Région / Département

MOS Re 2017

Février 2020

Ateliers thématiques

30 mai 2022:

Réunion de démarrage de la mission MOS Re

10 mai 2022

CLS

Ecoden

Marché MOS Re notifié à la société

2 relais locaux:

sociétés Geolab &



Livraison des 6 zones tests

Octobre 2022





09/2023

CORU 3

Livraison: Juillet 2023







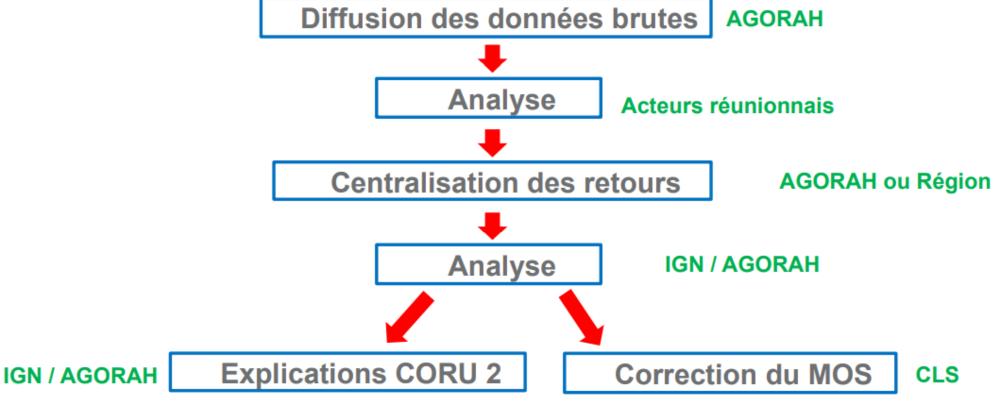






Tutoriel
expliquant la
démarche à
suivre
disponible

Ouverture de la recette des 20% à l'ensemble des acteurs





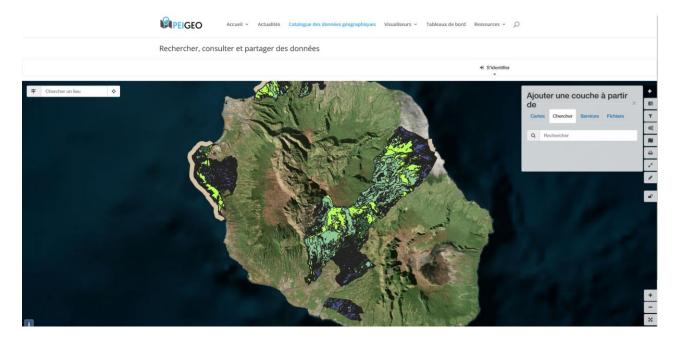


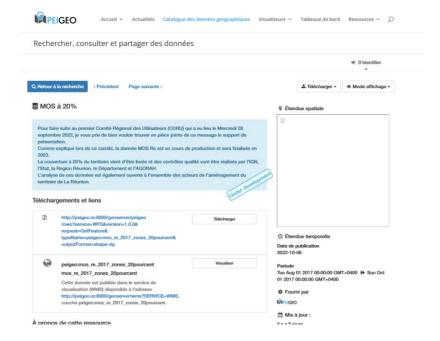




Diffusion des données

- Diffusion des données livrées par la société CLS sur PEIGEO <u>www.peigeo.re</u>
- Visualisation des données au niveau du socle sur le geoportail https://www.geoportail.gouv.fr













Proposition méthodologique de suivi de l'artificialisation des sols par bases de données

Etat des lieux partagé en 2021

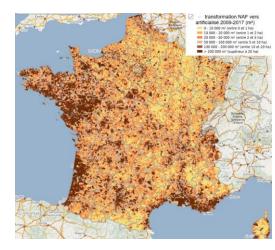
Tache urbaine
et
tache
urbaine intermédiaire

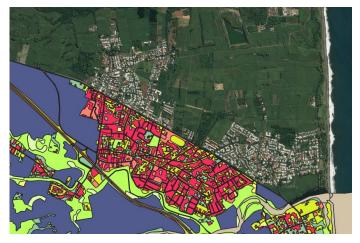
Artificialisation du sol par le CEREMA

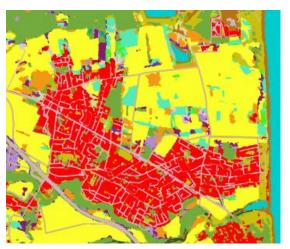
OSCGE / MOS Réunion

Moringa par le CIRAD

















Nécessité de faire émerger de nouvelles méthodologies partagées et adaptées aux pas de temps (périodes de 10 ans) définis par la loi

Développer un nouveau produit sur la base des taches urbaines

Adaptation des seuils

Tout les bâtis sans limite de surface ou de regroupement

Buffer des bâtis contraint à la parcelle

Prise en compte de parcelle pleine, adéquation avec les textes officielle

Intégration d'autres sources de données

Réseau routier de la BdTopo

Base des équipements de l'AGORAH

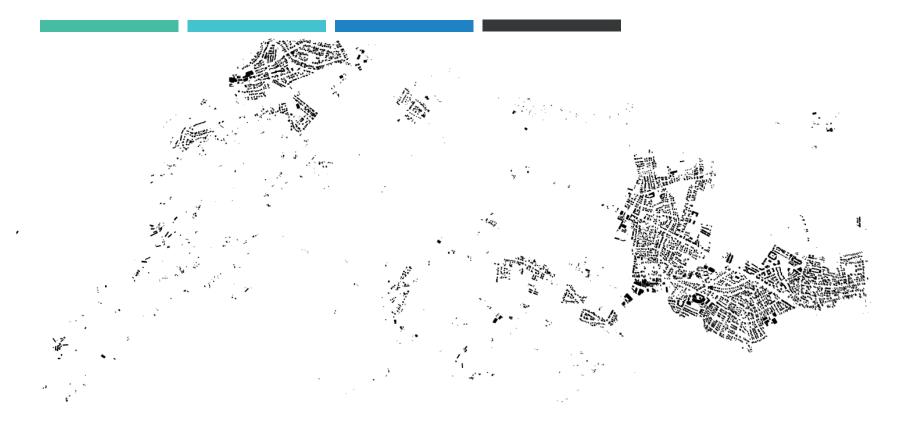
Bases des parcelles d'activité de l'AGORAH











Observation de la présence de bâtiments:

CADASTRE

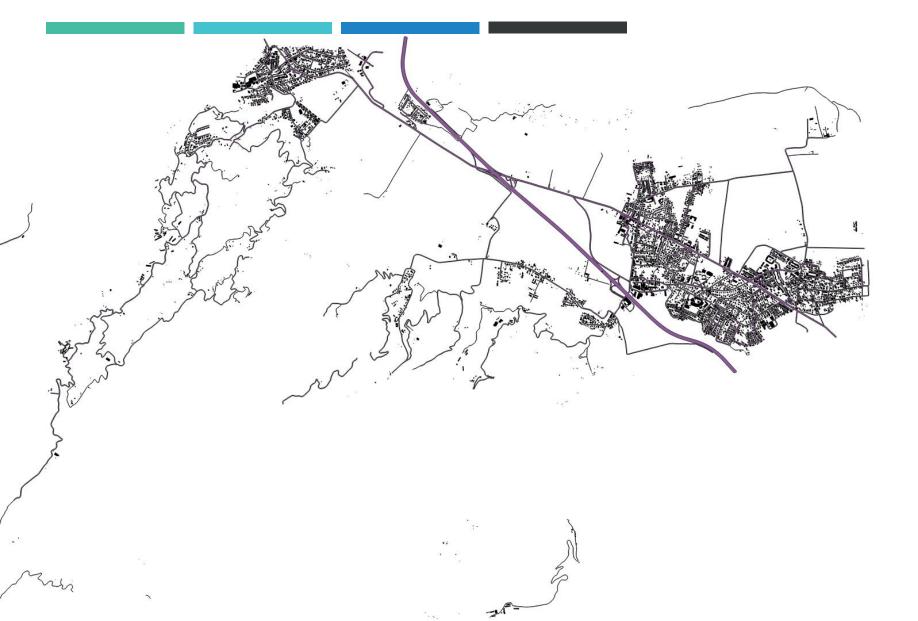
BD_TOPO











Intégration du réseau routier

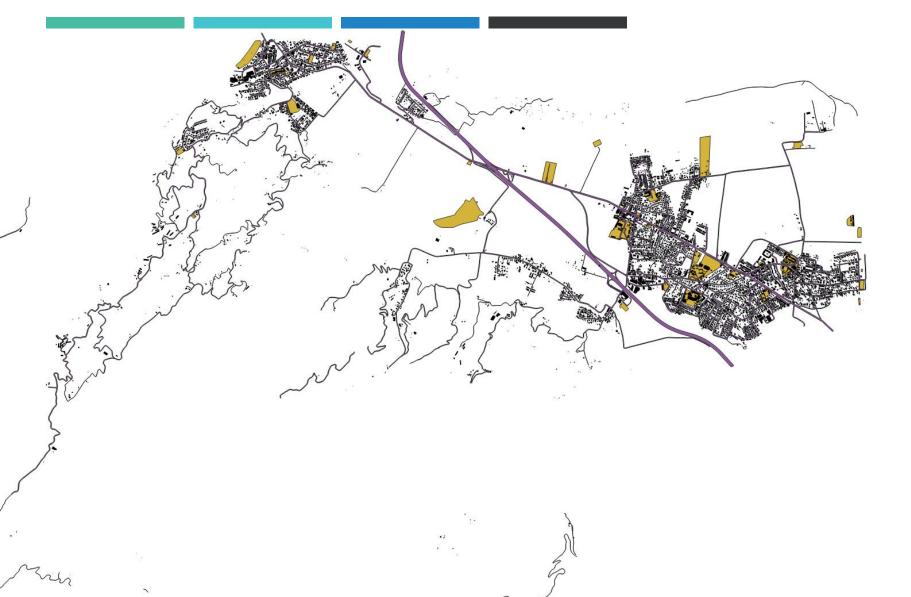
BD_TOPO











Intégration de base de données issue de recensement terrain

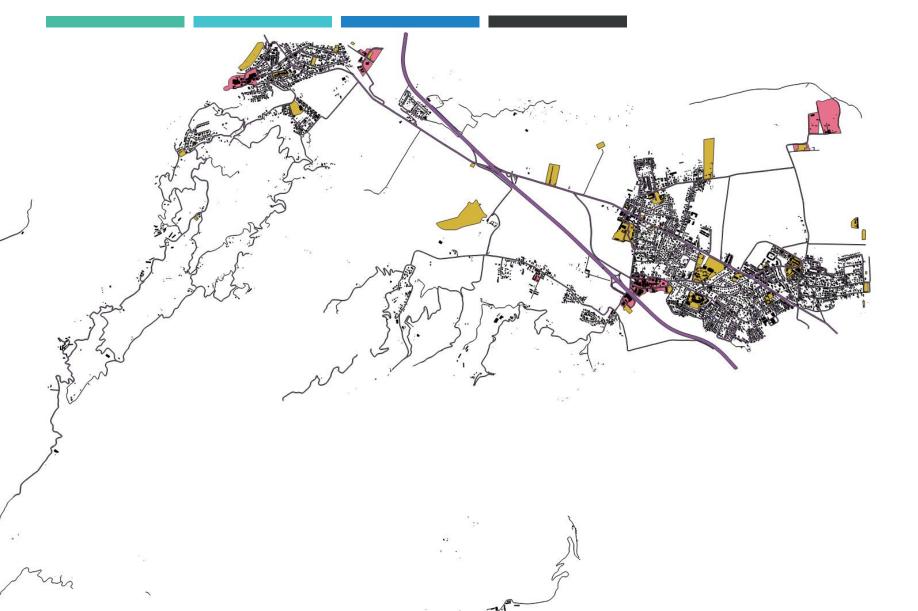
Base des équipements











Intégration de base de données issue de recensement terrain

Base des équipements

Parcelles d'activité











Gestion de l'artificialisation à la parcelle

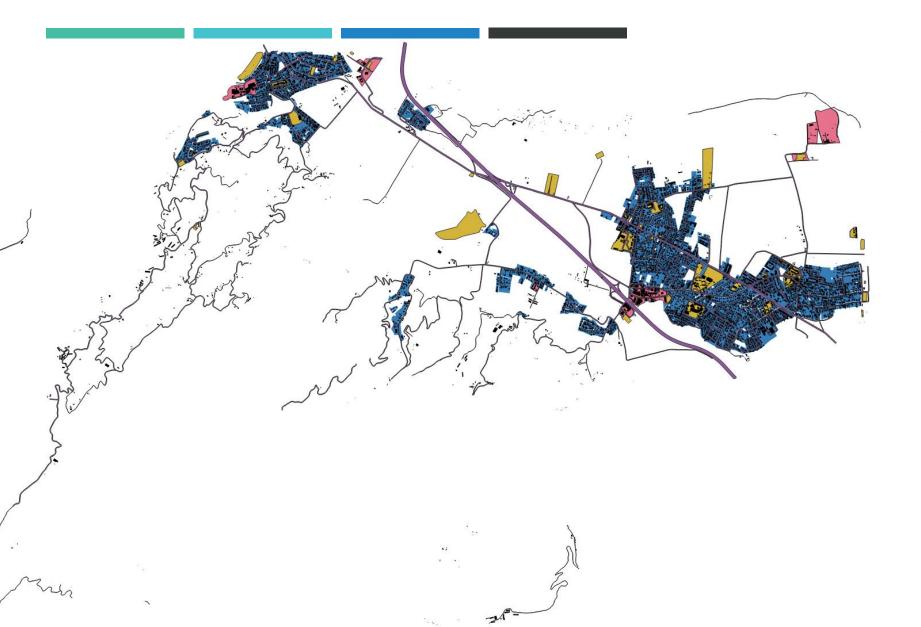
Cadastre











Gestion de l'artificialisation à la parcelle

Cadastre

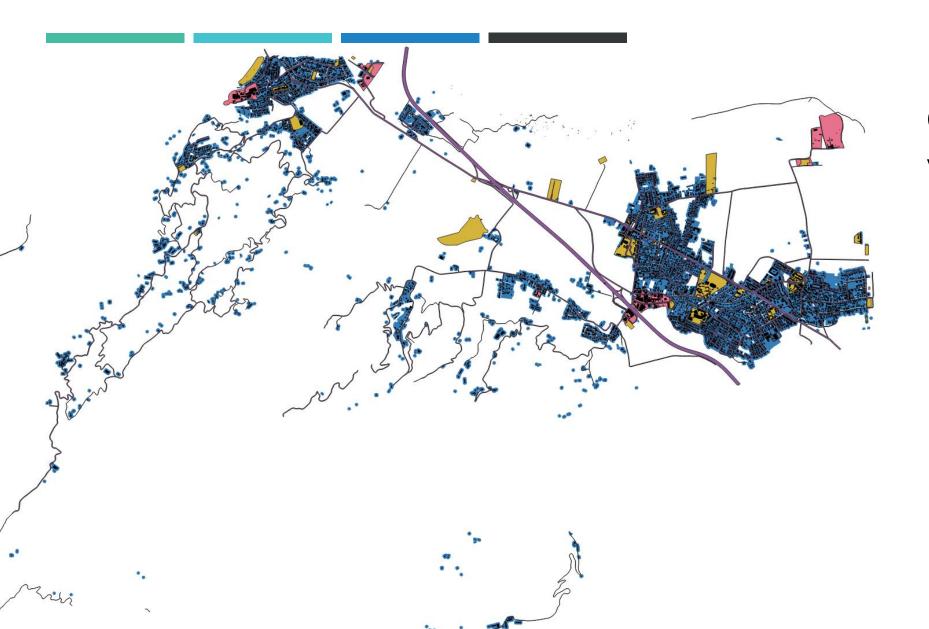
Document d'urbanisme











Bâtiments hors espace à vocation urbaine

Buffer sur les bâtiments











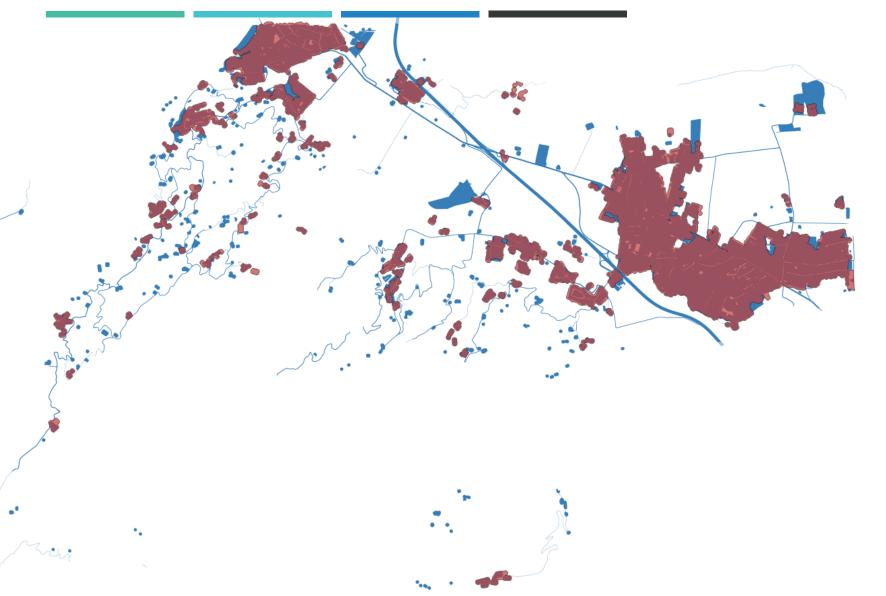
Espace artificialisé construit par bases de données











Espace artificialisée 2021

TU intermédiaire 2021











Espace artificialisée 2021

TU intermédiaire 2021

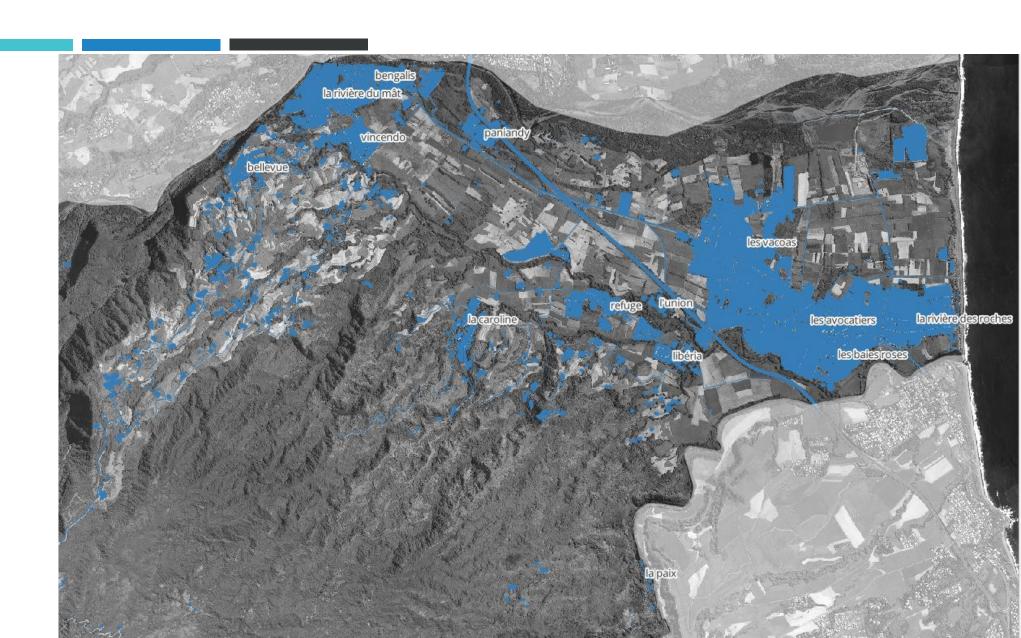




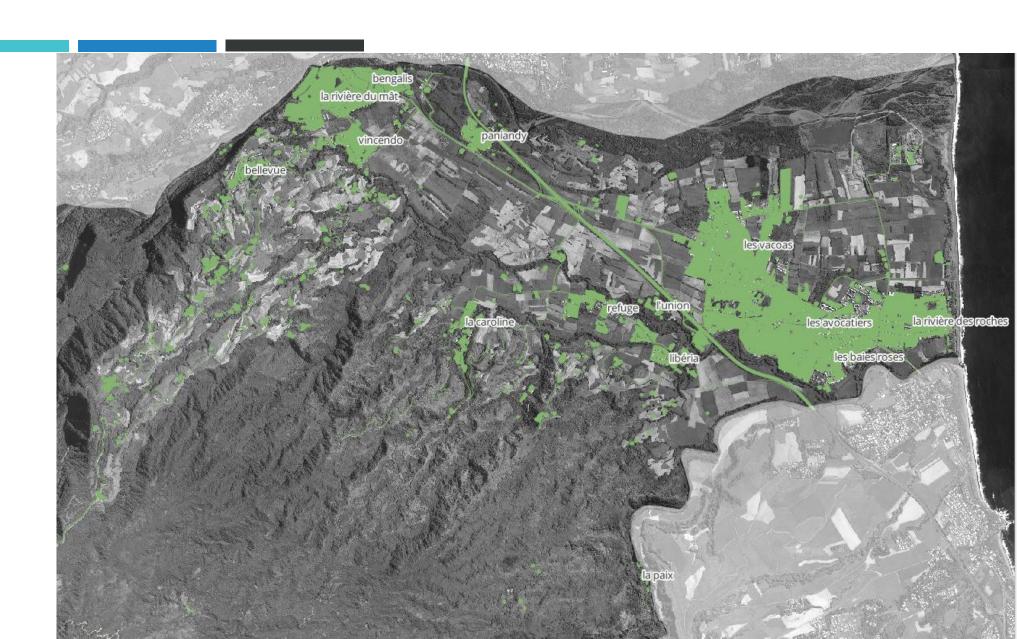




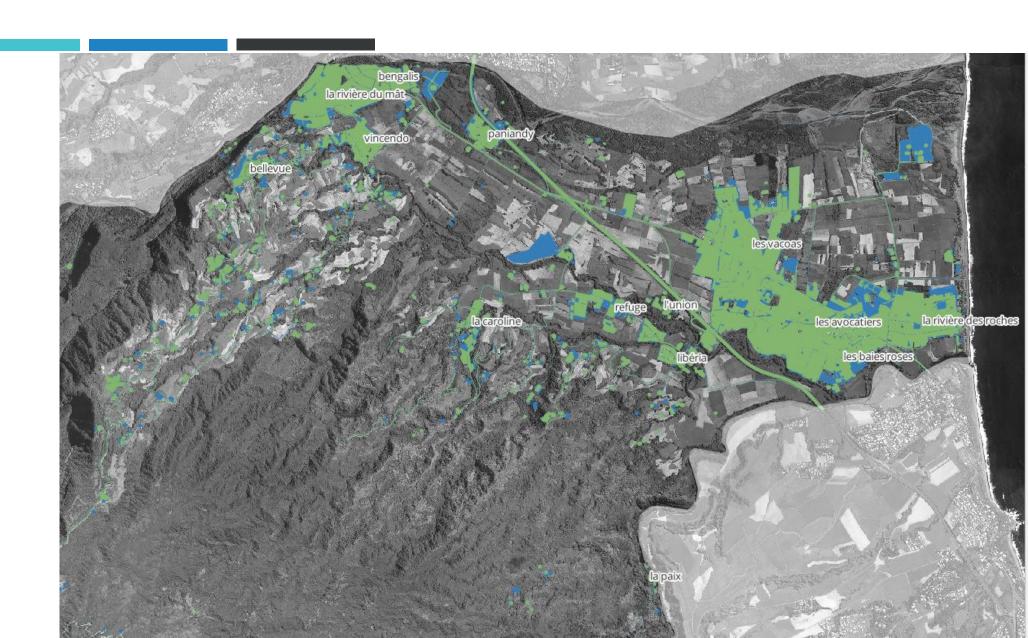
E.ART 2021



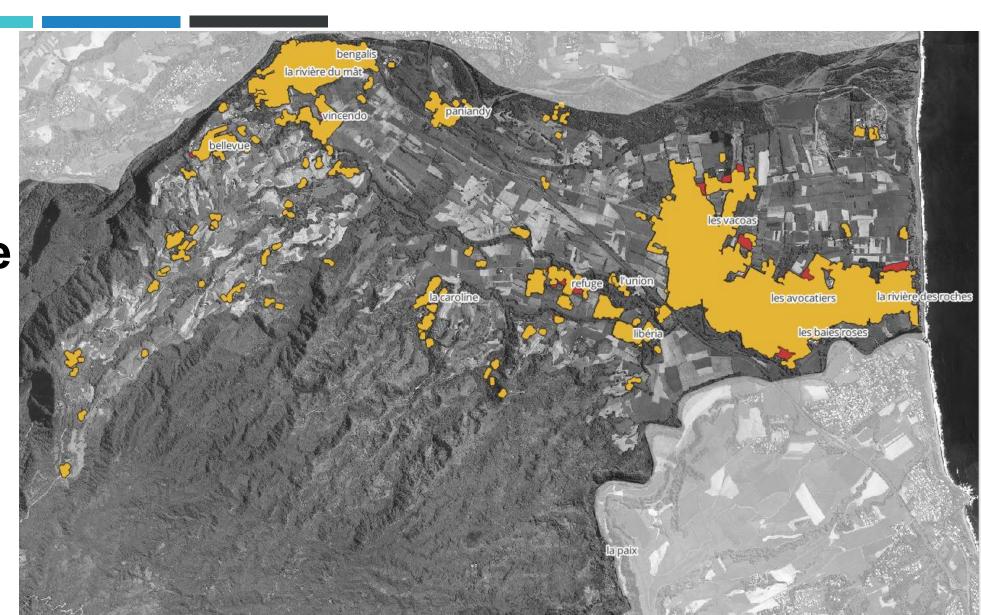
E.ART 2011



Evolution E.ART en 10 ans



Evolution TU intermédiaire en 10 ans



Surface « artificialisée » en 2017

E.ART Tache urbaine MOS Moringa Flux intermédiaire d'artificialisation Réunion Diffusion uniquement attributaire 441 ha 393 ha 339 ha 197 ha 227 ha 200 ha 158 ha 28 ha 42 ha 5 ha

Stock de surface artificialisée sur la commune Stock de surface artificialisée dans l'emprise MOS 20% de la commune Evolution des surfaces entre 2011 et 2017 à la commune

















MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour plus d'information : direction@agorah.com

